

## **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Séance du jeudi 21 mars 2024 à 14h00**

### **COMPTE-RENDU**

**Date de la convocation :** 14/03/2024

**Date de publication :** 02 AVR. 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un mars à quatorze heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

**NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26**

**Quorum : - Présents : 17 - Absents : 9 dont pouvoirs : 1**

**PRESENTS :** Pierre ASCHIERI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Jean-Louis CONIL, Jean-Marc DELIA, Yves FUNEL, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Michèle PAGANIN, Bernard ROUX, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Florence SIMON.

**PARTIS EN COURS DE SEANCE :** Claude SERRA, Jean-Marc MACARIO et Claude CEPPI avant le vote des décisions.

**PROCURATIONS :** Gilles RONDONI à Ludovic SANCHEZ.

**ABSENTS :** Jérôme VIAUD, Claude BOMPAR, Pierre BORNET, Marie-Louise GOURDON, Christian ORTEGA, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, David VARRONE, Christian ZEDET.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

### **ORDRE DU JOUR**

---

- **Mise à jour du Plan ORSEC - Plan communal de distribution de comprimés d'iode -**  
*Intervention de M. Benoit HUBER, directeur de cabinet de la préfecture des Alpes-Maritimes, accompagné des services du SIDPC, de l'ARS et du SDIS*
- **Projets de décisions du bureau**

**DB2024\_025 :** PETITE ENFANCE - Avenant n° 2024-02 au règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) du 1<sup>er</sup> février 2023

**DB2024\_026 :** DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES ET PREVENTION - Promotion des valeurs de la République, prévention du repli communautaire et de la radicalisation 2024 - Demande de subvention à la Caisse d'Allocation Familiale des Alpes-Maritimes

**DB2024\_027** : DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES ET PREVENTION - Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 - Demande de subvention à l'Etat

**DB2024\_028** : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Révision du règlement intérieur de l'Hôtel d'entreprises scientifiques - Grasse BIOTECH

**DB2024\_029** : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Projet Alimentaire Territorial - Appel à projet 2023 FEADER en Région « Emergence de projets de coopération pour la structuration de filières agricoles »

**DB2024\_030** : ENERGIE - Déploiement d'un cadastre solaire - Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2024

**DB2024\_031** : SERVICES TECHNIQUES - Extension du Campus étudiants de Grasse - Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2024 et du Fonds vert 2024

**DB2024\_032** : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - Amélioration et revalorisation de l'accès au Centre historique de Grasse (NPNRU) - Création d'une liaison urbaine Maurel / Font Laugiere / Gambetta / La Roque - Avenant n°1 à la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse

**DB2024\_033** : COMMANDE PUBLIQUE - Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les stations d'épuration de Plascassier - la Marigarde et la Paoute suite au Schéma Directeur de l'Assainissement (2 lots) - Lot 01 : Extension de la station d'épuration de Plascassier à 3 100 EH - Avenant n°1 au marché n°2022/38.1

**DB2024\_034** : COMMANDE PUBLIQUE - Service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse dit « SàD » (Sillages à la Demande) -Avenant n°1 au marché 2023/25

**DB2024\_035** : PLIE - Soutien régional en faveur des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

- **Préparation du conseil communautaire**
- **Présentation du Budget Primitif 2024**
- **Présentation de « La Fresque du Climat »**
- **Questions diverses**

- 
- **Mise à jour du Plan ORSEC - Plan communal de distribution de comprimés d'iode** - Intervention de M. Benoit HUBER, directeur de cabinet de la préfecture des Alpes-Maritimes, accompagné de Mme MEUNIER et M. RICHARD des services du SIDPC, de Mme MAALIKI de l'ARS et du Commandant WIIK du SDIS

- **Projets de décisions du bureau**

---

### **Décision n°DB2024\_025 : Avenant n° 2024-02 au règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) du 1<sup>er</sup> février 2023**

---

Monsieur le Premier Vice-président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'approuver l'avenant au règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant en accord avec les services de la protection maternelle et infantile du Département et la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes-Maritimes.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n° 2024-02 au règlement de fonctionnement du 1<sup>er</sup> février 2023, joint en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer cet avenant qui s'appliquera à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024.

---

**Décision n°DB2024\_026 : Promotion des valeurs de la République, prévention du repli communautaire et de la radicalisation 2024 - Demande de subvention à la Caisse d'Allocation Familiale des Alpes-Maritimes**

---

Monsieur le Premier Vice-président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de la politique intercommunale de prévention de la délinquance et de la radicalisation, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter la Caisse d'Allocation Familiale des Alpes-Maritimes, au titre de la promotion des valeurs de la République, de la prévention du repli communautaire et de la radicalisation pour l'attribution d'une aide financière d'un montant de 3 000 € pour l'année 2024.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les cofinancements de l'Etat, des collectivités et de l'ensemble des partenaires susceptibles de venir en appui à ces actions ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2024 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

---

**Décision n°DB2024\_027 : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation 2024 - Demande de subvention à l'Etat**

---

Monsieur le Premier Vice-président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de la politique intercommunale de prévention de la délinquance et de la radicalisation, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat, au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour l'attribution d'une aide financière d'un montant de 5 000 € pour l'année 2024.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les cofinancements de l'Etat, des collectivités et de l'ensemble des partenaires susceptibles de venir en appui à ces actions ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2024 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

---

### **Décision n°DB2024\_028 : Révision du règlement intérieur de l'Hôtel d'entreprises scientifiques – Grasse BIOTECH**

---

Monsieur le Premier Vice-président expose au bureau communautaire :  
Structurant pour le territoire, l'Hôtel d'entreprises scientifiques – Grasse BIOTECH inauguré le 15 juin 2018, participe à l'attractivité de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, à la promotion de l'esprit d'entreprise et est source de création d'emplois. Aussi implanté sur un site industriel, il vient combler une partie du manque d'offre de laboratoires standards en location pour les jeunes entreprises innovantes sur le territoire du Pays de Grasse.

Au regard des besoins observés depuis la création du site et des évolutions légales, il convient de réviser le règlement intérieur de cet établissement.

Il est proposé au bureau communautaire d'adopter la révision du règlement intérieur de l'Hôtel d'entreprises scientifique – Grasse BIOTECH afin de mieux encadrer les modalités d'occupation des locaux par les entreprises hébergées, de tenir compte des normes en vigueur en matière de sécurité, de prévention des risques et pour l'utilisation des services.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** dans les termes le nouveau règlement intérieur de l'Hôtel d'entreprises scientifiques – Grasse BIOTECH sis sur le Parc d'activités ArômaGrasse sur la commune de Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le nouveau règlement intérieur annexé à la présente décision ;
- **D'APPROUVER** que le nouveau règlement intérieur ainsi adopté soit communiqué à toutes les entreprises et utilisateurs de l'Hôtel d'entreprises scientifiques – Grasse BIOTECH.

---

### **Décision n°DB2024\_029 : Projet Alimentaire Territorial - Appel à projet 2023 FEADER en Région « Emergence de projets de coopération pour la structuration de filières agricoles »**

---

Monsieur le Premier Vice-président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre de ses travaux, le Projet Alimentaire Territorial du Pays de Grasse a fait apparaître la nécessité de s'intéresser en priorité à l'accès au foncier, à l'installation et à la transmission des exploitations agricoles au sein de l'Agence foncière agricole du Pays de Grasse. Afin de préparer une réponse commune à tous les partenaires de l'agence au prochain appel à projet FEADER « Coopération » qui permettrait de cofinancer ces actions, l'accès à l'appel à projet « Emergence » nous permettra de :

- Travailler en détail la candidature à venir afin de s'y rendre éligibles ;
- Organiser le fonctionnement futur de l'Agence et détailler les actions qui seront mises en œuvre ;
- Définir les lignes de partage des projets et actions à mettre en œuvre.

A l'issue de ce travail et compte tenu de l'investissement des structures partenaires au projet, l'enveloppe forfaitaire du FEADER qui nous sera accordée sera ventilée à part égale entre partenaires.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les actes ou documents à intervenir en exécution de la présente décision.

---

**Décision n°DB2024\_030 : Déploiement d'un cadastre solaire - Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2024**

---

Monsieur le Premier Vice-président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre du déploiement d'un cadastre solaire à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local, pour l'attribution d'une aide financière d'un montant de 5 000 € pour l'année 2024.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits voté au budget 2024 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

---

**Décision n°DB2024\_031 : Extension du Campus étudiants de Grasse - Demande de subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2024 et du Fonds vert 2024**

---

Monsieur le Premier Vice-président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre du projet d'extension du Campus étudiants à Grasse, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat, au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local pour l'attribution d'une aide financière de 800 000 € et au titre du Fonds vert pour l'attribution d'une aide financière de 1 000 000 €.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat au titre de la DSIL 2024, une aide financière d'un montant de 800 000 € dans le cadre du projet d'extension du Campus étudiants de Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter auprès de l'Etat au titre du Fonds vert 2024, une aide financière d'un montant de 1 000 000 € dans le cadre du projet d'extension du Campus étudiants de Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

---

**Décision n°DB2024\_032 : Amélioration et revalorisation de l'accès au Centre historique de Grasse (NPNRU) - Création d'une liaison urbaine Maurel / Font Laugiere / Gambetta / La Roque - Avenant n°1 à la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse**

---

Monsieur le Premier Vice-président expose au bureau communautaire :

Le projet de création d'une liaison urbaine Maurel / Font Laugière / Gambetta via le parc de stationnement La Roque ayant évolué sensiblement au cours des études de conception, il est proposé d'acter un avenant n°1 à la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage afin d'intégrer la nouvelle estimation des travaux ainsi que le plan de financement correspondant.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 à la convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et la Régie des parkings grassois ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le présent avenant n°1 à la convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération.

---

**Décision n°DB2024\_033 : Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur les stations d'épuration de Plascassier – la Marigarde et la Paoute suite au Schéma Directeur de l'Assainissement (2 lots) – Lot 01 : Extension de la station d'épuration de Plascassier à 3 100 EH – Avenant n°1 au marché n°2022/38.1**

---

Monsieur le Premier Vice-président expose au bureau communautaire :

Dans le but de rationaliser l'exploitation des stations d'épuration de la ville de Grasse et de limiter les coûts d'investissement, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n°2022/38.1 afin de modifier le programme technique de l'opération.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-président propose de passer au vote.



Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2022/38.1 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le Groupement Cabinet Merlin/EURYECE ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 sans incidence financière.

---

**Décision n°DB2024\_034 : Service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse dit « SàD » (Sillages à la Demande) -Avenant n°1 au marché 2023/25**

---

Monsieur le Premier Vice-Président expose au bureau communautaire :

A la suite du remplacement de Monsieur Christophe PEYNE par Monsieur Paul CARLUCCI au sein du groupement solidaire des taxis grasseois, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché 2023/25, sans incidence financière.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1, joint en annexe, au marché 2023/25 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 sans incidence financière.

---

**Décision n°DB2024\_035 : Soutien régional en faveur des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi**

---

Monsieur le Premier Vice-président expose au bureau communautaire :

Le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) constitue un outil de proximité au service des demandeurs d'emploi exclus du marché de travail. L'objectif est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics par la mise en œuvre de parcours vers et dans l'emploi adapté à chaque situation individuelle.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité se doter d'une nouvelle politique de soutien aux PLIE, adossée aux objectifs stratégiques de la politique économique régionale, dans une logique de performance pour laquelle la CAPG peut bénéficier d'une aide supplémentaire de la Région à hauteur de 45 000 euros pour l'année 2024.

Il est donc proposé au Bureau communautaire de déposer une demande de subvention en soutien au PLIE du Pays de Grasse pour l'année 2024.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Premier Vice-président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à déposer un dossier sollicitant une subvention auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant au dossier.

- 
- Les sujets suivants ont été abordés :
    - **Préparation du conseil communautaire**
    - **Présentation du Budget Primitif 2024**
    - **Présentation de « La Fresque du Climat »**
    - **Questions diverses**

Fin de la séance à 17h26

Fait à Grasse, le 26 mars 2024

**Le Président**



**Jérôme VIAUD**

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes